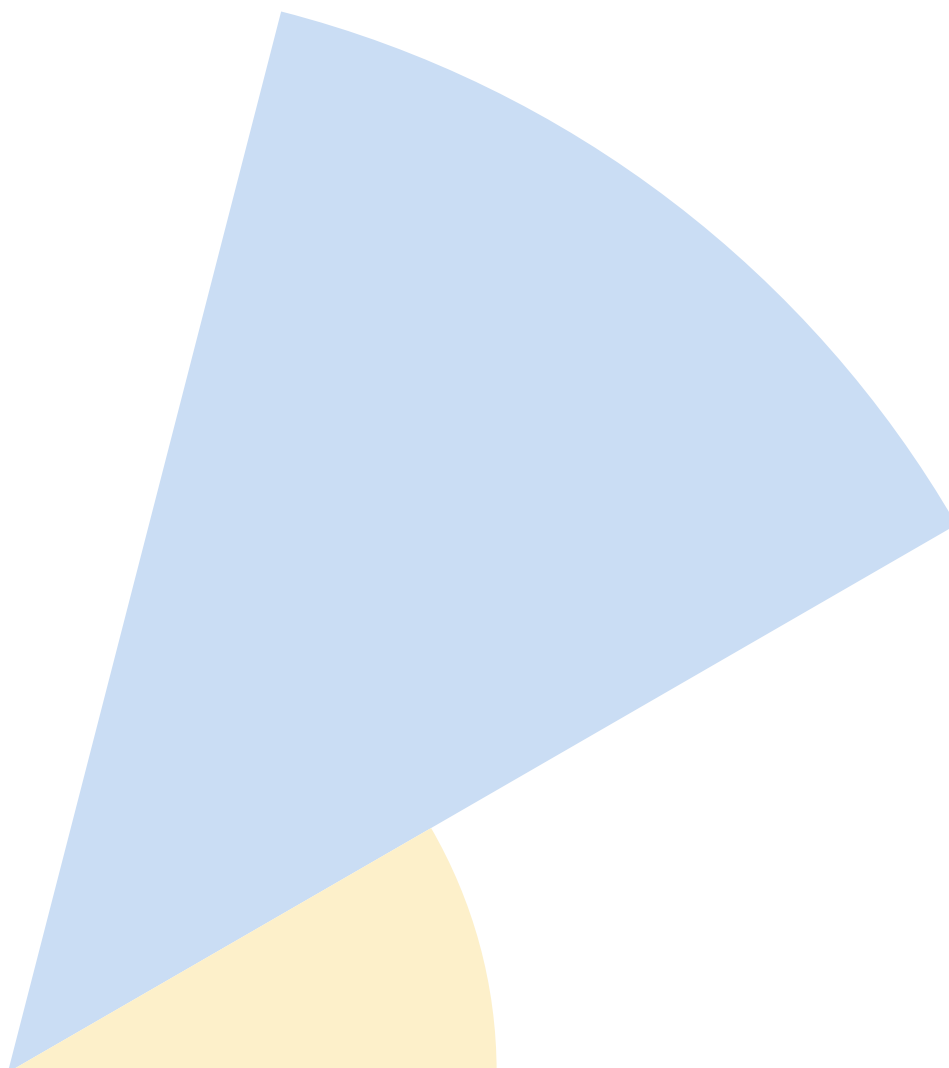


Définitions



► Définition du zonage rural

Une nouvelle définition du rural, qui rompt avec l'approche précédente en creux des unités urbaines, a été mise en place fin 2020. En cohérence avec les définitions européennes, **l'espace rural est défini comme l'ensemble des communes peu denses et très peu denses à partir de la grille communale de densité de l'Insee**. Il regroupe 88 % des communes en France et 33 % de la population en 2018.

Cet espace rural est divisé en deux grandes catégories de communes :

- **les communes rurales sous l'influence d'un pôle** sont les communes rurales appartenant à la couronne d'une aire de 50 000 habitants ou plus au recensement de 2017. Cette catégorie peut être divisée en deux sous-catégories de communes : **les communes rurales sous faible influence** dont entre 15 et 30 % des actifs occupés travaillent dans le pôle de leur aire et **les communes rurales**

sous forte influence dont au moins 30 % des actifs occupés travaillent dans le pôle de leur aire ;

- **les communes rurales hors influence d'un pôle** sont les communes rurales hors attraction des villes, ou appartenant à une aire de moins de 50 000 habitants au recensement de 2017. Elles sont scindées en deux sous-catégories en distinguant **les communes peu denses et les communes très peu denses**.

Cette approche permet de définir un continuum, allant des espaces les plus urbanisés (communes rurales sous forte influence d'un pôle) jusqu'aux espaces ruraux isolés et peu peuplés (communes rurales hors influence d'un pôle, très peu denses).

Pour donner l'orientation d'un département, on agrège les données carryées des communes du département. On calcule la

population dans chaque type de carreaux, selon la grille européenne de densité établie sur des carreaux de 1 km² de côté, et on somme les populations de chaque catégorie pour obtenir le maillage départemental :

- si la part de la population départementale vivant dans des carreaux de la catégorie « dense »¹ est supérieure à 50 %, le département est considéré comme **principalement urbain** ;
- si la part de la population départementale vivant dans des carreaux des catégories « dense » et « intermédiaire »² est supérieure à 50 %, le département est considéré comme **intermédiaire** ;
- si la part de la population départementale vivant dans des carreaux des catégories « peu dense »³ et « très peu dense » est supérieure à 50 %, le département est considéré comme **principalement rural**.

► Autres définitions

Activités des sphères présentielle et productives

Les **activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités productives** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Aire d'attraction des villes

Une **aire d'attraction des villes** définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, déterminé principalement à partir de critères de densité et de population totale, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

Les aires sont classées suivant le nombre total d'habitants de l'aire. Les principaux seuils retenus sont : Paris, 700 000 habitants, 200 000 habitants et 50 000 habitants. L'Occitanie compte deux aires de plus de 700 000 habitants (Toulouse et Montpellier),

deux aires comprises entre 200 000 et 700 000 habitants (Nîmes et Perpignan), 12 aires comprises entre 50 000 et 200 000 habitants, et enfin 59 aires de moins de 50 000 habitants.

Baby-boomer

Personne née pendant le baby-boom qui a suivi la Seconde Guerre mondiale (naissance entre 1945 et le milieu des années 70 en France, source Ined⁴).

Chômeur au sens du recensement de la population

Les **chômeurs au sens du recensement de la population** sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Ménage

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Métropolisation des emplois

La métropolisation est un processus de renforcement de la puissance des grandes métropoles, par l'accroissement de la population, de la densité des réseaux de communication, de la concentration d'organismes de commandement dans tous

les domaines (production, recherche et culture, notamment).

Population active occupée

La **population active occupée** (ou population active ayant un emploi) comprend, au sens du recensement de la population, les personnes qui déclarent être dans l'une des situations suivantes :

- exercer une profession (salarisée ou non), même à temps partiel ;
- aider une personne dans son travail (même sans rémunération) ;
- être apprenti, stagiaire rémunéré ;
- être chômeur tout en exerçant une activité réduite ;
- être étudiant ou retraité mais occupant un emploi.

Secteur primaire

Le secteur primaire regroupe l'ensemble des activités dont la finalité consiste en une exploitation des ressources naturelles : agriculture, pêche, forêts, mines, gisements.

Secteur secondaire

Le secteur secondaire regroupe l'ensemble des activités consistant en une transformation plus ou moins élaborée des matières premières (industries manufacturières, construction).

Secteur tertiaire

Le secteur tertiaire recouvre un vaste champ d'activités qui s'étend du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Il se décompose en :

1 plus de 1 500 habitants par km²
2 plus de 300 habitants par km² et moins de 1 500 habitants par km²
3 plus de 25 habitants par km² et moins de 300 habitants par km²
4 <https://www.ined.fr/fr/lexique/baby-boom/>

- **tertiaire principalement marchand**
(commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises, services rendus aux particuliers, hébergement-restauration, immobilier, information-communication) ;

- **tertiaire principalement non-marchand**
(administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les secteurs primaire et secondaire.

Solde migratoire

Le **solde migratoire, pour un territoire donné**, est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur ce territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle

d'accroissement naturel ou **d'excédent naturel** lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, et inversement de **déficit naturel** lorsque le nombre de décès est supérieur à celui des naissances.

► Pour en savoir plus

- « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », in « La France et ses territoires », *Insee Références*, avril 2021.
- « Les dynamiques démographiques dans les départements d'Occitanie », *Insee Dossier Occitanie* n° 11, janvier 2021.
- « Nouveau regard sur l'attraction des villes », *Insee Flash Occitanie* n° 100, octobre 2020.
- « La grille communale de densité », *Insee zonage d'étude*.
- « Base des aires d'attraction des villes 2020 », Insee zonage d'étude.
- « L'essentiel des zonages en Occitanie », *Insee Dossier Occitanie* n° 13, octobre 2021.